|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 26-28 avril 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG17/15-F** |
| **19 avril 2017** |
| **Original: anglais** |
| France | |
| RemarQUEs sur l'expérience acquise par la Commission d'études 1 de l'uit-R concernant la Résolution 9  (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT  PARTICIPATION DES PAYS, EN PARTICULIER DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, À LA GESTION DU  SPECTRE RADIOÉLECTRIQUE | |

Dans le Document RAG17/5, le Président de la Commission d'études 1 de l'UIT-R donne un aperçu intéressant des activités de la Commission d'études 1 de l'UIT-R sur la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT et propose de porter quelques suggestions découlant de l'expérience acquise pendant la période d'études 2014-2017 de l'UIT-D à l'attention du GCDT pour qu'il les examine dans le cadre de la préparation de la CMDT-17.

La France souscrit aux points de vue exprimés par le Président de la Commission d'études 1 de l'UIT-R et propose que le GCR envoie au GCDT la note de liaison jointe en annexe.

**Annexe**: 1

Annexe

Projet de note de liaison à l'intention du GCDT

Coopération et coordination entre l'UIT-R et l'UIT-D   
sur la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT

Introduction

Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT), dans le [Document 1/110](https://www.itu.int/md/R12-SG01-C-0110/fr) en date du 11 juin 2014, a invité le Directeur du Bureau des radiocommunications à veiller à ce que l'UIT-R continue de collaborer avec l'UIT-D pour la mise en oeuvre de la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2014 (CMDT-14).

L'objet de cette note de liaison est de porter à l'attention du GCDT les points de vue du GCR sur les améliorations qui pourraient être apportées concernant la coopération et la coordination entre l'UIT‑R et l'UIT-D sur la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT.

Expérience acquise par l'UIT‑R concernant les travaux sur la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT entre 2014 et 2017

Pendant la période d'études 2014-2017 de l'UIT-D, plusieurs notes de liaison ont été échangées entre différents Groupes de travail de l'UIT-R (par exemple le GT 1B et le GT 5D) et le Groupe de la Commission d'études 1 de l'UIT-D chargé de l'élaboration du projet de rapport à l'intention de la CMDT-17 en application de la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014). Ce projet de rapport a été examiné de manière approfondie par les Groupes de travail concernés de l'UIT-R, qui ont demandé par la suite à la Commission d'études 1 de l'UIT-D de modifier le projet de rapport afin qu'il soit conforme aux résultats des études pertinentes menées par l'UIT-R et d'éviter toute redondance avec les informations existantes de l'UIT-R.

En raison des brefs délais impartis pendant les réunions ultérieures du Groupe sur la Résolution 9 (une demi-journée pendant la réunion de septembre 2016 de la CE 1 de l'UIT-D, une journée en janvier 2017 et une demi-journée pendant la réunion de mars 2017 de la CE 1 de l'UIT-D), du nombre limité de contributions et d'auteurs de contribution en général ainsi que de la participation limitée d'experts de l'UIT-R, il n'a pas été possible d'examiner comme il convient toutes les modifications demandées par l'UIT-R.

Les commentaires formulés par le Groupe de travail 1B de l'UIT-R n'ont donc pas été examinés de manière approfondie par la CE 1 de l'UIT-D, ce qui conduit à s'interroger quant à l'exhaustivité et à la cohérence du rapport sur la Résolution 9 en ce qui concerne les travaux de l'UIT-R.

La version finale du rapport sur la Résolution 9 a toutefois été approuvée à la réunion de mars 2017 de la CE 1 de l'UIT-D.

Suggestions du GCR visant à encourager la coopération et la coordination entre l'UIT-R et l'UIT-D pour la mise en oeuvre de la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT

Afin de renforcer et d'encourager la coopération et la coordination entre l'UIT-R et l'UIT-D sur les questions relatives à la gestion du spectre, la prochaine CMDT, lorsqu'elle examinera la Résolution 9, pourrait envisager les mesures suivantes:

– Porter directement à l'attention des commissions d'études et des Groupes de travail concernés de l'UIT-R les études de cas et les besoins particuliers des organismes nationaux de gestion des fréquences des pays en développement, ce qui faciliterait l'examen des besoins particuliers des pays en développement lors de la définition de nouvelles bonnes pratiques éventuelles dans les produits de l'UIT-R, par exemple dans les Recommandations, Rapports ou Manuels de l'UIT-R.

– Organiser des séminaires ou ateliers de l'UIT sur des questions de gestion du spectre lors des réunions de la Commission d'études 1 de l'UIT-R ou de ses groupes de travail avec le concours du BDT pour faciliter la participation des pays en développement. La participation à ces manifestations serait l'occasion, d'une part, d'échanger des informations avec les experts en gestion du spectre de l'UIT-R sur des problèmes concrets ou des cas particuliers auxquels d'autres pays ont déjà fait face et, d'autre part, de participer activement aux études menées par la Commission d'études 1 de l'UIT-R.

– Cesser d'élaborer un rapport sous la forme d'un seul document «Word», mais continuer à recueillir des études de cas pratiques menées au niveau national et à les mettre en ligne rapidement sur le site web de l'UIT-D, ce qui, conjugué à l'élaboration de pages web thématiques faisant référence à des documents existants de l'UIT-R sur certaines questions de radiocommunication, réduirait la charge de travail de la Commission d'études 1 de l'UIT‑D et de la Commission d'études 1 de l'UIT-R tout en garantissant que les informations les plus précises sur les questions les plus pertinentes liées au spectre radioélectrique sont rassemblées et disponibles en un seul endroit.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_